



Charte du groupe « observiolence »

Nous voulons que nos enfants vivent dans des établissements scolaires où règnent la tolérance, le respect de soi et des autres.

1. Composition.

Pour faire partie du groupe Observiolence, il faut :

- ✓ être parent d'enfant(s) scolarisé(s) (maternelle, élémentaire, collège, lycée) dans un ou des établissements scolaires de Saint-Lys ou
- ✓ être parent d'enfant(s) scolarisé(s) dans un ou des établissements scolaires avec lesquels nous serions amenés à travailler sur la thématique de la violence.

Etre membre du groupe Observiolence ne peut être que le résultat d'une démarche libre et volontaire (aucune publicité pour le recrutement de membres ne peut être faite).

2. Objectifs.

Notre but principal est d'exclure la violence sous toutes ses formes (verbale, physique, psychologique), afin de permettre à nos enfants de vivre leur scolarité sereinement.

Pour cela, nous proposons :

- ✓ de recenser tout acte de violence.
- ✓ d'être médiateur dans la résolution des conflits, sans parti pris (agresseur/agressé(e)/parent/enfant/enseignant/tierce personne...).
- ✓ de prévenir, dans la mesure du possible, toute escalade de la violence.
- ✓ d'être à l'écoute de toute personne confrontée à la violence que la personne soit agressée ou agresseur.

3. Organisation et action.

Notre groupe doit s'organiser (permanence et disponibilité), afin d'assurer une action régulière, par le biais :

- ✓ *de réunions mensuelles pour faire le point des événements.*
- ✓ *d'actions ponctuelles au fur et à mesure des besoins (tract, médiation, pétition, manifestation, conférence.....).*
- ✓ *d'une cellule de veille attentive, à l'écoute et joignable par mail et/ou téléphone.*

A noter que notre groupe ne nécessite pas de constitution de bureau (président, trésorier, secrétaire), pas d'association (statuts) et n'est pas limité en nombre de places.

Toutes les actions du groupe Observiolence sont libres et indépendantes.

4. modalité de participation.

Tous les membres du groupe observiolence :

- ✓ *sont égaux en droit.*
- ✓ *ont le droit de s'exprimer.*
- ✓ *peuvent être médiateur, sauf en cas d'implication personnelle ou affective.*

Par cette charte, chaque membre du groupe accepte la confidentialité des noms des personnes impliquées dans les actes de violence en dehors des actions menées par le groupe.

